

Le trente Octobre deux mille vingt-cinq, à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ESCANDOLIERES se sont réunis à la salle du Conseil Municipal, sur convocation du vingt-sept Octobre deux mille vingt-cinq et sous la Présidence de Monsieur Christian PALAYRET, Maire.

Étaient présents : Palayret Christian, Bouyssou Yves, Courtin Christelle, Crapet Yohan, Flottes Hervé, Gaubert Sylvie, Cantaloube Fabienne, Lacaze Christine

Absent excusé : Laporte Lionel

Absent : Depuille Sébastien

Monsieur Crapet Yohan a été désigné secrétaire de séance.

***Approbation Procès-Verbal de la séance du 16 Septembre 2025***

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 Septembre 2025 a été approuvé à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATIONS**

***DCM20251030/01***

***Modification limite de propriété commune de ESCANDOLIÈRES (Le Bourg) Étude document arpentage***

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'esquisse du document d'arpentage établi par la SARL Aménagement Quercy Rouergue de Decazeville pour modification du parcellaire cadastral sans changement de surfaces des parcelles B 123 et B 127 située en limite de propriété de la commune de ESCANDOLIÈRES.

Après examen du dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Donne un avis favorable au changement du parcellaire cadastral présenté,

Autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de délimitation, le plan de modification parcellaire cadastral, le plan de division et tous documents relatifs à ce dossier.

***DCM20251030/02***

***ADHESION CENTRALE D'ACHAT DU SIEDA***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'article L 2113-2 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°20250524 portant création de la centrale d'achat du SIEDA,

Vu la convention d'adhésion à la centrale d'achat du SIEDA,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité d'adhérer à la CENTRALE D'ACHAT du SIEDA Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de l'Aveyron.

Compte tenu des besoins de la collectivité,

Compte tenu de l'opportunité de bénéficier de l'expertise technique du SIEDA,

Compte tenu du fait que l'utilisation de la Centrale d'Achat permet de s'exonérer des formalités de publicité et de mise en concurrence,

Compte tenu, enfin, de la facilité en termes de procédure et de l'absence d'obligation de procéder à des commandes,

L'adhésion à ce dispositif représente donc un réel intérêt pour la Commune et un nouveau levier d'action dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'achat.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**ADHÈRE** à la Centrale d'Achat du SIEDA.

**APPROUVE** la convention d'adhésion à la centrale d'achat du SIEDA

**AUTORISE** Madame/Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette adhésion notamment la signature de la convention,

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### ***Préparation pour les élections municipales 2026***

Monsieur le maire annonce à l'assemblée les prochaines élections municipales qui auront lieu en Mars 2026 et invite à prononcer la position de chacun des membres présents.

#### ***Candidatures poste de secrétaire général de Mairie : Étude***

Monsieur le Maire fait à l'assemblée du projet de départ à la retraite de la secrétaire de mairie en 2026 et présente les candidatures reçues pour ce poste.